

ENERGIRIS

1^e COOPÉRATIVE CITOYENNE BRUXELLOISE
D'INVESTISSEMENT EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PROCURATION

POUR LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MARDI 23 MAI 2017

Article. 29.6. Tout associé peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoir. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire, pour plus de trois (3) voix à l'Assemblée Générale.

Je soussigné

Date de naissance

Adresse.....

.....

Empêché d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2017, désigne pour me représenter à la dite réunion qui accepte.

Donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès verbaux.

Fait à le

Signatures :

Le mandant

Le mandataire

Energiris scrl – Rue Royale 35 à 1000 Bruxelles

coop@energiris.coop – www.energiris.coop – TVA BE 0550.753.726

Agrément CNC : n°5304 depuis 1er juin 2015 (Arrêté ministériel du 22 juillet 2015)

ENERGIRIS

